

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL

PROCES VERBAL

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Secrétariat
Tél : 03.84.96.76.15
4 rue Lucie et Raymond Aubrac - BP 40005
70001 Vesoul Cedex

Code : E-357-00002-001
Dossier : VIS-22-001
Etablissement : MFR 2 - INTERNAT-ENSEIGNEMENT
Activité principale : RH - Enseignement, colonie (avec hébergement)
Adresse : 6 RUE DU BRESSOT
Commune : 70230 MONTBOZON
Classement : Type RH - de 4^{ème} catégorie
Exploitant : MFREO
Propriétaire : MFREO
Objet : Visite Périodique du 14/06/2022
Affaire suivie par : Lieutenant hors classe Yannick VILLEDIEU
Commission : Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Date : 27/10/2022

I. Description :

Le bâtiment R+1 comprend :

- Au RDC : L'administration, une salle de restauration, les cuisines, des salles de cours,
- A l'étage : Une salle informatique, l'internat (130 lits), le logement du gardien.

Lors de cette visite, il est constaté que les travaux prévus à la l'AT 070 357 21 C0002 sont en cours.

II. Effectifs :

	JOUR	NUIT
--	------	------

Personnel	: 30 personnes	2 personnes
Public	: 120 personnes	100 personnes
Total	: 150 personnes	102 personnes

III. Classement – Textes de référence :

Il se classe en **type RH - de 4^{ème} catégorie.**

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation art. R143-1 à R143-47, R184-4 et R184-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), ainsi qu'aux arrêtés du :



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 15 NOV. 2022

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Secrétariat
Tél : 03.84.96.76.15
4 rue Lucie et Raymond Aubrac - BP 40005
70001 Vesoul Cedex

Le président

à

M. le Maire de MONTBOZON

Affaire suivie par : Lieutenant hors classe Yannick VILLEDIEU
Tél. : 03-84-96-76-08
Objet : Visite Périodique du 14/06/2022
P.J. : Procès-verbal

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire du procès-verbal concernant :

Etablissement : MFR 2 - INTERNAT-ENSEIGNEMENT
Code : E-357-00002-001
Adresse : 6 RUE DU BRESSOT - 70230 MONTBOZON

Je vous saurais gré de bien vouloir en prendre connaissance puis, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L2212-2) et du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R143-23 et R143-42), d'en assurer la notification au responsable de l'établissement dans les huit jours.

J'appelle votre attention sur l'importance que revêt le respect de la réglementation en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Votre responsabilité directe, tant pénale que civile, peut être engagée dès lors que vous autoriserez la poursuite de l'exploitation de cet établissement sans que les prescriptions de la commission de sécurité aient été suivies d'effet.

Le président,

Jérémie DUMAINE

- 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type R).

IV. Vérifications annuelles des installations techniques :

Installations	Vérificateur	Date	Essais lors de la visite	Observations
Présentation du registre de sécurité - (R143-44) Oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
Électricité - (EL 19)	APAVE	25/05/22		obs
Eclairage de sécurité - (EC15)	APAVE	25/05/22	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	obs
Groupe électrogène - (EL18)	/			
Chauffage - (CH58) Fuel - gaz – Bois - Electrique				SOUS STATION
Centrale Traitement d'Air - (CH58)	/			
VMC – (CH58)	TECHNIVAP	26/11/21		
Ramonage des conduits de cheminée - (CH58)	/			
Conduites de gaz et organes de coupure - (GZ30)	APAVE	20/04/22		obs
Appareils cuisson - (GC22)	ST MFR	22/03/22		
Hottes d'aspiration - (GC21)	TECHNIVAP	26/11/21		
Désenfumage - circulations (DF10)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Désenfumage – escaliers (DF10)	ST MFR	22/03/22	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Désenfumage - locaux (DF10)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Ascenseurs - (AS9) Contrat : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> + organisme agréé (5 ans)	/			
Portes automatiques - (CO48) Contrat : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	/			
Extincteurs - (MS73)	SICLI	14/10/21		
R.I.A. - (MS73)	/			
Extinction automatique - (MS73)	/			
Visite triennale Extinction Auto par un organisme agréé (MS 73)	/			
S.S.I. : <input checked="" type="checkbox"/> A - <input type="checkbox"/> B - (MS73) Contrat : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> - (MS68)	EGS	08/03/22	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Installations	Vérificateur	Date	Essais lors de la visite	Observations
Visite triennale S.S.I. A – B - (MS73) par un organisme agréé	APAVE	07/03/19		A FAIRE
S.S.I. : <input type="checkbox"/> C - <input type="checkbox"/> D - <input type="checkbox"/> E Alarme : <input checked="" type="checkbox"/> 1 - <input type="checkbox"/> 2a - <input type="checkbox"/> 2b – <input type="checkbox"/> 3 - <input type="checkbox"/> 4 (MS73)	EGS	08/03/22	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Temporisation de l'alarme <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Veille de l'alarme <input checked="" type="checkbox"/> oui Restreinte <input type="checkbox"/> non				
D.A.D. Porte coupe-feu - (IT247)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Fluides médicaux - (U64)	/			
Autres installations	/			
Formation du personnel - (MS48)				A FAIRE
Exercices d'évacuation (R33) – (J39) – (U47)	MONITEUR INTERNAT	10/05/22		
Défibrillateur Automatisé Externe DAE (R. 157-1)	Présence <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			

V. Prescriptions anciennes non exécutées :

Code	Texte
MS46	Pendant la présence du public la surveillance de l'établissement doit être assurée par une personne désignée par l'exploitant de l'établissement et entraînée à la manœuvre, à la mise en œuvre des moyens de secours et à l'évacuation du public.

VI. Prescriptions nouvelles :

Code	Texte
EL11	Supprimer les fiches multiples et adapter le nombre de prises de courant afin de limiter l'emploi de socles mobiles.
CO28	Remettre en service le ferme-porte de la lingerie.
CO28	S'assurer de la conformité de l'isolement du local « archives ».
EC15	Remettre en service les BAES défectueux.
GN13	Veiller à ce que les travaux réalisés en présence du public ne fassent courir un danger quelconque à ce dernier, ou n'apportent une gêne à son évacuation.
GE10	Fournir le rapport de vérification du système de désenfumage, renseigner le registre de sécurité et l'annexer à celui-ci.
EC15	Lever les observations inscrites au rapport concernant l'électricité et l'éclairage de sécurité
MS73	Faire contrôler le système de sécurité incendie par une personne ou un organisme agréé tous les trois ans.
GZ30	Lever les observations concernant l'installation de gaz.

VII. Avis de la commission de sécurité :

Vu le rapport du groupe de visite, après avoir entendu le rapporteur et fait lecture de l'avis écrit motivé de monsieur le Maire, la Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL rend l'avis suivant : **avis Favorable** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.
Cependant, les prescriptions mentionnées ci-dessus devront être respectées.

Le président,



Jérémie DUMAINE

